



Monsieur mon Frere,

Monsieur le Resident Brassart m'est venu
 voir chez moy et m'a dit entre autres choses
 quel scavoit que M. Graswinckel avoit obtenu
 de Messieurs d'Hollands la permission de pouvoir
 aller a Munster avec M. les Plénipotentiaires
 de cest Estat en qualité de Secretaire de l'Ambassade
 de & qu'il avoit d'ailleurs entendu qu'on lui avoit
 mis en main de la part de S.A. forces mémoires &
 pieces concernant la Principauté d'Orange. Mais
 qu'il m'assuroit qu'il n'y en estoit traité en faveur
 quelconque, & qu'il estoit acorté que M. le Duc
 de Longueville n'avoit rien ni artors qui tendoit
 a cela. Que la France ne presteroit jamais qu'on
 fist la moindre chose qui pourroit déplaire a S.A.
 Quel avoit sondé cest affaire, & qu'il s'estoit obligé
 comme serviteur de S.A. de me confier cela & me pou
 voir servir, & prevaloir la où j'estimerois qu'il seroit
 requis. Le discours estant allé, et l'occasion assez
 recherchée j'y répondis sans beaucoup de circoni
 ves en peu de mots, que je ne savois rien de tout cela
 ni de la permission, ni de l'instruction, ou de part de M.
 Graswinckel, mais que j'estimois que S.A. s'estoit
 tellement assuré en sondant ^{à l'apostrophe} de la Principauté qu'il n'a

vout pader d'elasser ex aminer cest affaire la ou allans. Juste la nature de la souveraineté
 requeroit ainsi. Au reste que j'estimerois de la confiance de libérer franchin qui usoit
 en son endroit, avec offre de honorer de pouvoir servir avec d'autres choses? ou nous l'avez été.
 A Utrecht ils ont amonté le Professor Schoock qui s'estoit allé voir ses parents. Messieurs de
 tous les Doms ont convenu usque de revenir qu'il y a point de cause l'intérêt de secours de départ. alors
 Jan. Les Drs Abrahamus de Schoock ont été de demeurer Cautionnaires et lui abbat la requête de
 et tous fois honorer pour qui le favorisent & s'emploient pour faire de nous un bien plus tôt

Hug. 37.

qui pourroit tirer hors de prison. la fin manifeste
tout. J'esuis & demeurais sans foi toute ma vie
Monsieur mon frere;

Je suis votre
sans affectation
frere

D. de Willem

Ala Haye le 20 d'Avril
1645. ou hasto

Signature

Signature

IL
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100



Mijn Heer

Mijn Heer van Tuij-
lichon Ridder Raedt
en Secretaris van Syn
Hoochste

int Leeren



et hanc fore non nosse p...
quod hanc fore non nosse p...
quod hanc fore non nosse p...